



**CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (CQSJB)
Sixième assemblée ordinaire du conseil d'administration (CA)
du lundi 25 septembre 2023**

PROCÈS-VERBAL

Huitième assemblée ordinaire de l'année 2023 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 30 octobre 2023 à 19 h 00 à la salle 322-324 du centre Frédéric-Back.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Alexandra-Maude Grenier	Présidente
Mme Claudia Nguyen	Secrétaire
M. William Philippon	Trésorier
Mme Isabelle Goarin	Administratrice
M. Willem Fortin	Administrateur
M. Anthony Cadoret	Administrateur
M. François Blay Martel	Administrateur
Mme Marianne Charbonneau	Administratrice

Membre sans droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants
----------------------------	--

ABSENCES :

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, six personnes sont en ligne et huit personnes assistent à l'assemblée en présence dont M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques

Ordre du jour

- | | | |
|----------|---------|---|
| 23-10-01 | 19 h 00 | Ouverture de l'assemblée |
| 23-10-02 | 19 h 02 | Lecture et adoption de l'ordre du jour |
| 23-10-03 | 19 h 05 | Adoption du procès-verbal du 28 août 2023 |
| 23-10-04 | 19 h 10 | Présentation : Projet de logement Saint-Patrick |
| 23-10-05 | 19 h 40 | Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc |
| 23-10-06 | 19 h 50 | Première période de questions du public |
| 23-10-07 | 20 h 00 | Rapport des activités des comités
<i>Verdissement et aménagement</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information- Résolutions<ul style="list-style-type: none">- Présentation de l'équipe de la foresterie sur les techniques de préservation de la canopée et de rétention des eaux- Verdissement par défaut des terre-pleins et des saillies de trottoir <i>Mobilité et sécurité</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information<ul style="list-style-type: none">- Projet de sécurité routière- Résolutions<ul style="list-style-type: none">- Reconduction du programme de sensibilisation à la sécurité routière- Rue Saint-Jean piétonne- Traverses piétonnes sur l'avenue Salaberry <i>Qualité de vie</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information<ul style="list-style-type: none">- Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)- Société de développement commercial (SDC)- Îlot Saint-Vincent-de-Paul- Résolutions<ul style="list-style-type: none">- Présentation des projets pour le passage Olympia- Pavoisement hivernal <i>Patrimoine</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information <i>Rayonnement</i> <ul style="list-style-type: none">- Points d'information |
| 23-10-08 | 20 h 40 | Administration
<i>Trésorerie</i> <ul style="list-style-type: none">- Point mensuel : État des finances- Résolution paiement de la secrétaire de rédaction- Résolution paiement projet sécurité routière- Résolution remboursement REQ |
| 23-10-09 | 20 h 45 | Deuxième période de questions du public |
| 23-09-10 | 20 h 55 | Divers |
| 23-09-11 | 21 h 00 | Levée de l'assemblée |

23-10-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Alexandra-Maude Grenier constate le quorum et ouvre la réunion à 19 h 17.

23-10-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Anthony Cadoret explique le fonctionnement du conseil de quartier en précisant qu'il y a deux périodes de questions d'une durée de 10 minutes chacune.

Mme Alexandra-Maude Grenier demande l'ajout d'une résolution au point Qualité de vie soit le pavoisement de la rue Claire-Fontaine.

SUR PROPOSITION DE WILLIAM PHILIPPON, DÛMENT APPUYÉE PAR WILLEM FORTIN, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

23-10-03 Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2023

Les membres de l'administration ont tous pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion.

SUR PROPOSITION D'ISABELLE GOARIN, DÛMENT APPUYÉE PAR MARIANNE CHARBONNEAU, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

23-10-04 Présentation : Projet de logement Saint-Patrick

Trois membres du Collectif Avenir Saint-Patrick se présentent et expliquent qu'ils ont comme objectif de discuter de l'avenir de l'école Saint-Patrick High School qui déménagera en 2026.

Ils expliquent que l'objectif de la rencontre est d'abord d'obtenir de la visibilité pour la démarche, ensuite vérifier s'il est possible d'obtenir l'appui du conseil de quartier et enfin récolter des informations auprès du conseil de quartier afin d'obtenir l'aide nécessaire pour mettre le projet en marche.

Mise en contexte

L'école Saint-Patrick est détenue par la congrégation religieuse qui préside la Saint-Patrick Church. Le Collectif mentionne que le terrain est occupé par plusieurs bâtiments dont l'école, un CPE et un grand espace vert qui se trouve au centre du terrain.

Ils ajoutent que l'école Saint-Patrick deviendra vacante suite au déménagement et que le Collectif prévoit un risque de spéculation immobilière dans ce bâtiment.

L'objectif est donc d'empêcher le virage privatif du terrain en favorisant un projet qui propose plus de logements sociaux et abordables, de réaliser un projet de milieu de vie inclusif, durable et résilient, de conserver et valoriser le patrimoine bâti et enfin consolider le parc immobilier.

Le collectif souhaite proposer un projet de coopérative d'habitation, en plus de conserver le CPE. Ils mentionnent que le souhait est également que les besoins de la communauté soient pris en compte. Ils précisent que le plan n'est pas encore déterminé puisqu'ils en sont aux premières étapes.

Pour toutes questions concernant le projet ou pour participer activement, les citoyen.ne.s sont invités à communiquer à l'adresse : avenirstpatrick@gmail.com.

Questions et réponses

- Mme Isabelle Goarin questionne le Collectif sur l'expérience de ses membres. Un membre répond qu'aucun architecte n'est membre du collectif, mais que quelques personnes ont ou habitent toujours en coop. Mme Isabelle Goarin demande s'ils sont entrés en contact avec des professionnels ou organismes afin de trouver d'autres appuis. Les membres répondent qu'il est trop tôt pour le faire puisqu'ils se sont d'abord concentrés sur la définition de ce qu'ils souhaitent faire.
- M. Anthony Cadoret explique que le conseil de quartier n'est pas expert en montage de projet coopératif et suggère de se tourner vers des professionnels pour le faire. Il ajoute qu'après le conseil de quartier pourra réaliser une consultation pour donner de la légitimité à ce qui est demandé par le quartier.
- Mme Mélissa Coulombe-Leduc précise que la rentrée scolaire serait pour 2027, mais que c'est bien que les démarches commencent tôt. Elle explique que la Ville a un droit de péremption et qu'actuellement la Ville a défini qu'elle voulait l'utiliser dans les cas de logements sociaux et abordables.

Elle explique qu'à titre de conseillère municipale et non à titre de membre du comité exécutif, qu'elle aimerait que ce type de projet soit réalisé sur ce terrain-là puisqu'il y a peu d'opportunités comme celle-ci dans Saint-Jean-Baptiste. Elle ajoute qu'elle est tout à fait d'accord que le CPE doit être conservé. Elle se porte volontaire pour les aider à travailler le projet et à se tenir informés de part et d'autre. Mme Mélissa Coulombe-Leduc les dirige vers des groupes techniques qui sont habitués de monter ce type de projet.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique avoir déjà contacté, il y a quelques années, la congrégation religieuse et précise qu'ils n'étaient pas très ouverts à vendre à la Ville, donc il y aura intérêt à travailler autrement le projet. Elle ajoute que la mobilisation du conseil de quartier et des citoyen.ne.s du quartier donnera certainement un appui au projet.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc propose au conseil de quartier d'adopter une résolution qui appuierait le projet et qui demanderait à la Ville d'appliquer son droit de péremption sur ce terrain-là.

- En réponse à une question du Collectif concernant les étapes à suivre pour s'assurer que la Ville soit au courant du projet, Mme Mélissa Coulombe-Leduc propose au Collectif de contacter également le conseil de quartier Montcalm. Elle propose de se présenter à un conseil de ville, de sortir publiquement, de contacter le CPE, etc.
- Le Collectif explique qu'un autre collectif travaille sur le projet et qu'ils sont actuellement en discussion pour arrimer les deux projets.
- Mme Marianne Charbonneau demande, au niveau des écoles, comment les commissions scolaires décident de la localisation des écoles. Elle mentionne remarquer qu'au centre-ville plusieurs écoles quittent. Elle dit avoir une inquiétude pour les écoles au centre-ville et se demande s'il n'y aurait pas quelque chose à voir comme « angle d'attaque ». Elle ajoute que ce serait peut-être une avenue plus économique de conserver le bâtiment en école.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que Saint-Patrick est une école privée et donc qu'elle n'est pas sous une commission scolaire. Elle ajoute que l'école Saint-Patrick déménage pour se trouver plus près de sa clientèle qui est majoritairement du milieu militaire et de la Rive-Sud.

M. François Blay Martel explique que les centres de services calculent selon la population et que les paramètres pour les écoles anglophones ne sont pas les mêmes.

23-10-05 Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc

Les points de la conseillère municipale ont été abordés lors des rapports des activités du comité.

23-10-06 Première période de questions du public

Les questions du public ont été abordées lors des rapports des activités des comités.

23-10-07 Rapport des activités des comités

> Verdissement et aménagement

Coup de pouce vert

Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait un suivi concernant le projet Coup de pouce vert. Elle rappelle que certaines plantes avaient été arrachées par des sous-traitants. Elle ajoute que les équipes sont au courant de la situation, qu'il y a eu des défis auxquels il faudra s'adapter l'an prochain. Elle explique qu'essentiellement le problème se situait au niveau des communications puisque ce n'était pas tous les terrains qui étaient connus, ensuite que les gens devaient indiquer qu'ils ont verdi un endroit et enfin qu'ils posent une affichette lorsque c'était fait. Ensuite elle ajoute que le défi était d'aviser les sous-traitants. Elle mentionne que c'est un mélange de plusieurs points et qu'ils en sont à faire le bilan 2023 et donc elle demande de faire suivre les recommandations dans les 10 prochains jours. Elle confirme que le projet sera renouvelé.

Résolution CA 23-58 - Résolution demandant une présentation sur les techniques de préservation de la canopée et de rétention des eaux

Cette résolution a pour but de demander à l'équipe de foresterie de la Ville de nous présenter leurs techniques de préservation de la canopée et de rétention des eaux dans un milieu comme Saint-Jean-Baptiste.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier anime un comité « Verdissement et aménagement » et soumet fréquemment des propositions d'aménagement à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du conseil de quartier et les citoyens expriment une préoccupation croissante quant à l'augmentation et la préservation de la canopée;

CONSIDÉRANT QUE les pratiques et les technologies utilisées par l'équipe de foresterie de la Ville ont beaucoup évolué;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du CQSJB désirent être mieux outillés quand viendra le temps de proposer des aménagements afin d'augmenter la canopée et la perméabilité des sols;

SUR PROPOSITION DE WILLEM FORTIN, DÛMENT APPUYÉE PAR WILLIAM PHILIPPON, IL EST RÉSOLU de demander à l'équipe de foresterie de la Ville de nous présenter leurs techniques de préservation de la canopée, de rétention des eaux, les possibilités de déminéralisation et les options de plantation en milieu restreint.

Questions et réponses

Un citoyen demande si la présentation souhaitée est uniquement les techniques que la ville va employer pour entretenir la canopée ou si c'est aussi des renseignements qui pourraient être utilisés par les citoyennes et citoyens pour faire leur part. Mme Alexandra-Maude Grenier précise que c'est au niveau des techniques que la Ville utilise afin de mieux axer les demandes faites par le conseil de quartier.

M. Daniel Leclerc émet comme hypothèse que l'équipe de foresterie pourrait demander une rencontre avec tous les conseils de quartier de la Cité-Limoilou.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc annonce qu'une nouvelle personne est entrée en fonction chez Nature Québec et cette personne réside dans Saint-Jean-Baptiste. Elle avance qu'il y aura peut-être des opportunités à venir pour développer des projets de déminéralisation ou de verdissement.

Résolution CA 23-59 - Résolution sur le verdissement des nouveaux terre-pleins

Cette résolution a pour but de demander à la Ville de verdir chaque nouveau terre-plein ou saillie de trottoir.

CONSIDÉRANT QUE la Ville ajoute parfois des terre-pleins ou des saillies de trottoir afin de sécuriser les passages piétons;

CONSIDÉRANT le manque criant de verdure dans le quartier Saint-Jean-Baptiste et ainsi le fait que chaque option de déminéraliser et verdir un espace doit être exploitée;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux aménagements devraient être optimaux;

SUR PROPOSITION D'ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR FRANÇOIS BLAY MARTEL, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de déminéraliser et verdir systématiquement chaque nouveau terre-plein et nouvelle saillie de trottoir.

➤ Mobilité et sécurité

àVélo

Mme Mélissa Coulombe-Leduc annonce que la saison àVélo termine le 31 octobre. Elle explique qu'il y aura une annonce officielle à venir à ce sujet.

Traverse piétonne

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique qu'il y a eu l'ajout d'un îlot-refuge qui a été posé à la traverse piétonne sur l'avenue Salaberry.

- Mme Isabelle Goarin demande s'il sera éventuellement annoncé puisqu'il n'est pas très visible au niveau des automobilistes.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc ajoute que la traverse piétonne Salaberry/Richelieu sera également sécurisée. Elle précise qu'il était question d'un appel de feu clignotant dans la côte de Salaberry. Elle termine en expliquant qu'elle n'a pas revu les plans, mais que de mémoire, elle croit qu'une case de stationnement sera retirée pour améliorer la visibilité des piétons.

Stationnement

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que la loi stipule que les stationnements sur rue doivent être à plus de 5 mètres d'une intersection et qu'elle a reçu une demande à savoir s'il est vrai qu'ils sont tolérés à 3 mètres dans Saint-Jean-Baptiste. Elle mentionne ne pas avoir de réponse à cet effet.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc dit avoir entendu dire que les véhicules d'urgence ont certaines difficultés à passer lorsque le 3 mètres est appliqué. Elle mentionne ne pas avoir eu d'information à ce sujet, mais qu'elle ira chercher des informations.

- M. Anthony Cadoret mentionne que sur la rue Saint-Gabriel, il y aurait eu des problèmes de circulation pour les véhicules d'urgences à plusieurs reprises. Il croit qu'il serait intéressant de poser la question.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc mentionne qu'au niveau de la refonte du stationnement, les équipes en sont au niveau de l'analyse interne qui devrait aboutir en 2024. Elle ajoute qu'à la dernière rencontre de conseillère, beaucoup d'enjeux ont été nommés concernant le stationnement dans Saint-Jean-Baptiste, notamment la question d'augmentation des vignettes ou encore la période de temps réservée aux détenteurs de vignettes.

Elle précise que d'ici les Fêtes, c'est un bon moment pour faire part de souhaits ou recommandations à ce sujet.

Résolution CA 23-60 - Résolution pour la reconduction et la bonification du Programme de mobilisation à la sécurité routière

Cette résolution s'inscrit dans le contexte du Programme de mobilisation à la sécurité routière, créé à la suite du dépôt de la Stratégie de sécurité routière 2020-24, qui prendra fin en 2024. Le conseil de quartier a bénéficié de ce programme tous les ans depuis sa création.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est un enjeu de grande importance pour notre société et les résidents du quartier;

CONSIDÉRANT QUE davantage de sensibilisation, d'aménagements et d'actions diverses sont nécessaires pour améliorer la sécurité routière dans le quartier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a bénéficié plusieurs fois du Programme de mobilisation à la sécurité routière au cours des dernières années pour organiser des évènements de sensibilisation à la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de mobilisation à la sécurité routière prend fin à l'année 2024;

SUR PROPOSITION DE WILLIAM PHILIPPON, DÛMENT APPUYÉE PAR MARIANNE CHARBONNEAU, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de:

- reconduire un programme similaire à celui du Programme de mobilisation à la sécurité routière pour les années suivantes à 2024;
- bonifier le budget admissible par conseil de quartier;
- d'élargir le programme afin de permettre de nouveaux types d'initiatives autres que de mobilisation et de sensibilisation.

Résolution CA 23-61 - Résolution sur la rue Saint-Jean piétonne

Cette résolution est en réaction à la gestion de la rue Saint-Jean piétonne lors de son dernier week-end de piétonnisation.

CONSIDÉRANT QUE l'horaire des rues piétonnes est connu longtemps à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE les piétons adaptent leurs habitudes en fonction de l'horaire prévu des rues piétonnes;

CONSIDÉRANT QUE l'interruption imprévue de la rue piétonne et que la mise en place de détours temporaires amenant les automobilistes à emprunter des rues dans un sens contraire à leur sens habituel a entraîné des comportements dangereux de la part des piétons et des automobilistes durant le dernier week-end de la rue Saint-Jean piétonne et dans les jours suivants;

CONSIDÉRANT QUE les heures de piétonnisation ont été réduites par rapport à l'an dernier et que le minimum devrait être de conserver l'horaire prévu longtemps à l'avance de la rue piétonne;

CONSIDÉRANT QUE la tendance générale devrait aller vers une augmentation des heures de piétonnisation;

SUR PROPOSITION DE CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU de :

- Demander à la Ville de planifier les travaux pouvant affecter la mobilité sur la rue Saint-Jean de manière à respecter l'horaire de la rue piétonne;
- Demander aux parties prenantes de travailler à ce que les heures de piétonnisation soient étendues;

- Suggérer que la rue Saint-Jean soit piétonne lors des week-ends liés aux événements hors horaire habituel de la rue Saint-Jean piétonne et hors hiver, notamment Halloween et Pâques.

Résolution CA 23-62 - Résolution sur l'avenue Salaberry

Cette résolution est en réaction aux travaux réalisés sur l'avenue Salaberry.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a fait plusieurs demandes liées aux traverses piétonnes sur Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE des îlots refuges asphaltés ont été installés au milieu de l'avenue Salaberry à la hauteur des traverses piétonnes;

CONSIDÉRANT QUE les îlots refuges qui ont été installés passent inaperçus pour certains usagers;

CONSIDÉRANT QU'il demeure dangereux de traverser l'avenue Salaberry à la hauteur de la rue Crémazie;

SUR PROPOSITION DE CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR ISABELLE GOARIN, IL EST RÉSOLU de :

- Saluer la mise en place de mesures sécurisant davantage la traversée de l'avenue Salaberry;
- Exprimer le regret que l'occasion d'ajouter du verdissement sur les îlots refuges n'ait pas été prise;
- Demander à la Ville d'ajouter de la signalisation en lien avec les îlots refuges;
- Demander d'examiner la possibilité de sécuriser davantage la traversée avenue Salaberry - rue Crémazie.

Questions et réponses

Mme Mélissa Coulombe-Leduc demande une précision au niveau du terme verdissement. Mme Claudia Nguyen précise que c'est en lien avec le verdissement des terre-pleins. Elle ajoute que ça pourrait être par exemple l'ajout de plates-bandes au centre, ce qui pourrait augmenter la visibilité.

➤ Qualité de vie

Mme Mélissa Coulombe-Leduc présente Mme Maude Fournier, agente de cohésion sociale à Mobilisation Haute-Ville qui est une table de concertation qui regroupe les quatre quartiers de la Haute-Ville, soit du Vieux-Québec jusqu'à Saint-Sacrement. Mme Fournier explique être en poste depuis environ deux mois et que depuis son arrivée elle prend contact avec les écoles, les organismes communautaires, les commerces, etc. afin de prendre le pouls des enjeux de cohabitation dans le quartier pour mieux orienter les actions à prendre.

Places éphémères

Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait le point concernant les places éphémères issues de la communauté. Elle explique qu'une rencontre avec mobilisation Haute-Ville s'est déroulée pour regarder les possibilités afin de s'assurer que les deux sites soient animés l'an prochain. Elle mentionne qu'il y a un souhait de la part de la Ville, qui est de revoir le passage Olympia de manière pérenne. Elle précise toutefois que le Parvis de l'église n'est pas dans les cartons de la Ville.

Mme Alexandra-Maude Grenier demande si la SDC peut demander un projet. M. François Blay Martel précise qu'il y a eu trois demandes de projets déposés par la SDC pour le parvis de l'église, mais qu'il y avait des embûches au niveau de la sécurité, les incendies, etc. Il ajoute que la SDC a mis plusieurs efforts, mais qu'au niveau du financement ça ne fonctionne pas entre autres à cause du mobilier.

Mme Alexandra-Maude Grenier se questionne si la résolution résume bien les enjeux.

➤ Société de développement commercial (SDC)

M. François Blay Martel explique qu'un bilan a été fait par la SDC pour le parvis. Il explique que le bilan est positif puisque le mobilier a été utilisé. Il y a eu une belle appropriation du mobilier, mais ajoute être d'accord que ce n'était pas nécessairement approprié puisqu'il explique que les gens ont vidé l'eau et que certains les ont utilisés pour glisser. Il mentionne qu'il faudrait peut-être trouver du mobilier plus « utilitaire » comme des chaises Adirondacks par exemple.

Pour le passage Olympia, M. François Blay Martel précise que les chaises Adirondacks ont été très utilisées et que l'an prochain, s'il y a encore des chaises, le nombre sera possiblement augmenté.

Il ajoute que cette année, la SDC ne s'occupait pas du ménage, mais il y a eu au moins une quinzaine de journées où la SDC a fait appel à un service pour ramasser le passage Olympia. Il mentionne que dans son aménagement futur, ce site doit être pensé de manière à être facilement nettoyable. De plus, M. François Blay Martel explique que la terrasse de bois restera pour quelques années, puisque la Ville n'a pas l'intention d'en faire un élément permanent.

La Ville a déjà sollicité la SDC pour mettre à niveau le passage Olympia, mais M. François Blay Martel explique que la SDC ne compte pas déposer un projet spécifique pour son animation. Il précise que tant qu'il n'y aura pas de discussion avec la Ville pour définir l'avenir du passage Olympia, la SDC ne souhaite pas le faire à la place de la Ville puisque c'est de l'argent SDC qui, selon le CA, devrait être investi dans l'artère plutôt que dans une place publique Ville. Il termine en précisant qu'ils ne sont pas fermés à l'idée de prendre le mandat pour l'aménager, c'est-à-dire la mettre à niveau, la repeindre et y installer du mobilier.

Rue piétonne

M. François Blay Martel explique qu'il y a eu des ratés au niveau de l'aménagement des pancartes au début de la saison, mais que la situation a été réglée les semaines suivantes. Il ajoute que vers la fin de la saison, la SDC s'était fait garantir que les aménagements avaient été prévus pour conserver la rue piétonne, mais que finalement c'est l'entrepreneur sur le coin Lockwell et Claire-Fontaine qui n'a pas été capable d'asphalter, donc il y a eu

des enjeux de circulation. Il mentionne que la SDC a déposé une plainte officielle au niveau du secteur de développement économique par l'entremise du bilan de rue piétonne.

P'tit Marché

M. François Blay Martel explique que le bilan est positif. Il ajoute qu'ils sont passés d'une moyenne de 6 à 7 exposants l'an passé à une moyenne de 12 exposants cette année. Il mentionne qu'il y a eu une belle participation des commerçants de la rue. M. François Blay Martel explique que deux samedis par mois, la SDC demandait les codes postaux des piétons qui passaient par la table SDC et que certains samedis, plus de la moitié arrivaient d'ailleurs que dans Saint-Jean-Baptiste.

Halloween

M. François Blay Martel mentionne que l'activité d'Halloween a été une grande réussite. Il y a eu plus de gens que prévu puisque ça débordait dans la rue. Il explique que le stationnement n'appartient plus à la caisse, qu'il appartient désormais aux propriétaires des condos et que ceux-ci n'apprécient pas que les événements aient lieu à cet endroit-là. Il se demande si éventuellement le quartier ne pourrait pas se doter d'un autre endroit pour ce type d'événement, il donne en exemple le stationnement situé juste en face ou encore sur le côté nord de la rue Saint-Jean près de l'église.

Mme Alexandra-Maude Grenier demande si le parvis ne pourrait pas être utilisé, mais M. François Blay Martel explique que c'est compliqué dû au vent et à l'espace disponible. Un citoyen suggère la cour d'école et M. François Blay Martel précise qu'il y a certains enjeux et que la SDC juge que ce n'est pas un lieu optimal pour l'organisation d'événement.

Pavoisement hivernal

M. François Blay Martel explique qu'il y aura environ 50 sapins sur Saint-Jean et que certains seront éclairés et d'autres seront décorés, mais pas éclairés. Il précise qu'ils ne peuvent pas être tous éclairés parce que les lampadaires n'ont pas tous de l'électricité. Il ajoute qu'il y aura des guirlandes de lumières et certaines décorations dans les vitrines. Enfin il mentionne qu'il y aura également 12 à 15 sapins sur Claire-Fontaine.

Taux d'inoccupation des commerces

M. François Blay Martel explique qu'il reste très peu de locaux commerciaux libres sur Saint-Jean. Il précise que les efforts mis par la SDC semblent fonctionner.

Stationnement

M. François Blay Martel explique que le CA de la SDC est mobilisé par cet enjeu. Il y a eu une proposition du CA d'installer des affiches pour valoriser les quelque 2 800 espaces de stationnement accessibles dans le quartier. Il ajoute que les commerces demandent plus que deux vignettes pour les personnes employées et que la valorisation des espaces de stationnement, en plus de réaliser certaines ententes avec les propriétaires des stationnements, pourrait éviter qu'ils prennent la place des personnes résidentes du quartier.

- Mme Isabelle Goarin demande s'il y a un effort fait au niveau des commerçants pour aider les personnes employées à se déplacer en transport en commun. M. François

Blay Martel explique que la réflexion à ce sujet est commencée, mais qu'il y a une certaine réticence au niveau de plusieurs commerces.

- Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait le lien avec la réflexion qu'il y a à l'interne au niveau de la mutualisation des espaces dans les stationnements payants et invite la SDC à lui faire parvenir ses réflexions.

Questions et réponses

Sur un autre sujet, un citoyen demande si le RTC et la SDC ont prévu un autre endroit pour relocaliser le bureau de service qui était au coin de la rue Honoré-Mercier et Saint-Jean.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique qu'elle a eu un contact avec le RTC et qu'en réponse à cette question, le RTC a proposé d'autres points de vente en alternative, mais qui ne sont pas des points de service.

> CVAP

M. William Philippon mentionne qu'il y a eu une mise à jour des données sur le site au niveau du nickel. Il ajoute que le projet Limoil'air a fait un événement dernièrement avec la diffusion de leurs données et M. Philippon ajoute que celles-ci sont disponibles sur leur site Internet.

Au niveau du Port, M. William Philippon explique qu'il y a toujours les mêmes problèmes sonores, mais qu'il y a un plan de gestion en lien avec cette problématique.

M. William Philippon explique que le comité a réitéré sa volonté de faire de l'arrimage entre les données des bateaux et celles de la qualité de l'air afin de mieux identifier les contaminants atmosphériques qui sont libérés. Pour ce faire, il explique toutefois qu'il sera nécessaire d'avoir les données du Port de Québec, qui ne sont pas publiques.

M. William Philippon fait mention qu'il y a eu deux dépassements de la qualité de l'air, le Port semble avoir été informé lorsque les données ont été rendues publiques, mais le comité souhaite que le Port soit plus vigilant et se dote d'outils pour être informés.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc précise par rapport aux bateaux que le Port ne rend pas publiques les données d'accès sur les bateaux à quai, mais par contre, Glencore diffuse l'information sur les arrivées, mais pas les départs. M. Philippon explique qu'il y a beaucoup de retard, donc qu'il n'y a jamais une certitude et que l'adéquation devient complexe.

M. William Philippon invite les citoyennes et citoyens à consulter le plan d'action sur la qualité de l'air de la ville de Québec. Il rappelle que l'annonce publique est disponible sur YouTube et que le rapport est sur le site de la Ville.

M. William Philippon explique que des représentants de la White Birch étaient présents à la dernière rencontre du comité. Il mentionne que les représentants ont expliqué avoir un bris sur une machine, ce qui a résulté une forte odeur en basse-ville et qu'ils sont en mode solution. Ils ont également précisé que le problème de bruit dans Saint-Jean-Baptiste serait réglé.

M. William Philippon ajoute toutefois qu'il resterait un nouveau problème au niveau de l'INRS.

Enfin, M. William Philippon affirme que le rapport annuel devrait être adopté au 20 novembre prochain.

- Mme Mélissa Coulombe-Leduc ajoute que la White Birch était également présente pour expliquer les arrêts temporaires de la machinerie qui peuvent créer une forte odeur d'œufs pourris. Mme Coulombe-Leduc explique que selon les vents, les odeurs peuvent se rendre jusqu'en haute-ville.

➤ Ilot Saint-Vincent-de-Paul

M. Anthony Cadoret explique qu'il était présent avec Mme Isabelle Goarin, le 5 octobre dernier à l'atelier de cocréation. Il explique que les sujets qui rassemblaient le plus de gens étaient les logements sociaux et le verdissement. Il mentionne que d'autres points étaient moins consensuels dont la hauteur du bâtiment, la surface qui sera accordée aux logements et/ou au verdissement et enfin sur les espaces commerciaux.

M. Anthony Cadoret explique que la rencontre ne permettait pas « creuser » les enjeux.

Mme Isabelle Goarin mentionne qu'un résumé a été publié sur le Bourbon.

M. Daniel Leclerc ajoute que la compilation sera disponible la semaine prochaine et que les captures des plans le seront également. Il précise que les idées reçues via la boîte à idées sont déjà disponibles en ligne.

Résolution CA 23-63 - Résolution sur une demande de présentation sur les projets pour le passage Olympia

Cette résolution s'inscrit dans le contexte des déficiences liées au passage Olympia.

CONSIDÉRANT QUE le passage Olympia est un endroit à haut potentiel dans le quartier;

CONSIDÉRANT QUE la SDC ne dispose pas de ressources suffisantes pour réaliser autre chose qu'une mise à niveau du passage Olympia;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a exprimé sa volonté d'agir dans le dossier du passage Olympia;

SUR PROPOSITION DE CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR WILLEM FORTIN, IL EST RÉSOLU de demander une rencontre de quartier en public avec la Ville concernant les projets prévus pour le passage Olympia.

Résolution CA 23-64 - Résolution pour le pavoisement hivernal

Cette résolution s'inscrit dans le contexte des décorations hivernales sur la rue Saint-Jean, la rue Claire-Fontaine et le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste.

CONSIDÉRANT QUE la SDC met les efforts nécessaires quant à la décoration de l'artère commerciale;

CONSIDÉRANT QUE l'animation et l'embellissement est un volet important pour le conseil de quartier;

CONSIDÉRANT QU'UN projet similaire a été lancé et très apprécié en 2014;

SUR PROPOSITION D’ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR ISABELLE GOARIN, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de permettre au CQSJB d’utiliser les sommes réservées à l’exposition de l’École des Beaux-Arts et le résiduel de l’exposition Thaddée Lebel pour un total de 2 363,73 \$ afin de bonifier l’initiative de la SDC en assurant le pavoisement hivernal des alentours de la rue Saint-Jean, plus spécifiquement la rue Claire-Fontaine et le parvis.

➤ Patrimoine

Aucun point d’information.

➤ Rayonnement

M. Anthony Cadoret mentionne qu’il a publié une lettre dans le Faubourg concernant le transit sur la rue d’Aiguillon.

23-10-08 Administration

➤ Trésorerie

M. William Philippon présente les états financiers du dernier mois.

Résolution CA 23-65 - Paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE WILLIAM PHILIPPON, DÛMENT APPUYÉE PAR CLAUDIA NGUYEN, IL EST RÉSOLU DE payer à Mme Marie-Pier Camiré la somme de 100\$, correspondant au procès-verbal de la rencontre d’octobre 2023.

Ce montant est pris à même le budget fonctionnement du conseil de quartier.

Résolution CA 23-66 - Paiement de diverses dépenses dans le cadre du projet de sécurité routière

CONSIDÉRANT QUE le projet de sécurité routière s’est déroulé le 20 septembre dernier et qu’il fut un succès;

SUR PROPOSITION DE WILLIAM PHILIPPON, DÛMENT APPUYÉE PAR MARIANNE CHARBONNEAU, IL EST RÉSOLU de payer les artistes de cirque de la compagnie Poliquin-Simms2 qui ont été engagés par le CQSJB et qui ont animé l’événement de sensibilisation à la sécurité routière s’élevant à 3 500 \$.

Ce montant est soustrait au poste budgétaire du conseil de quartier lié au projet de sécurité routière, à l’exception de 75,42 \$ qui est soustrait du budget de visibilité.

Résolution CA 23-67 - Remboursement de la dépense liée à la mise à jour des renseignements du CQSJB au Registraire des entreprises du Québec

CONSIDÉRANT l’obligation légale de mettre à jour annuellement les renseignements sur notre conseil de quartier au Registraire des entreprises du Québec;

SUR PROPOSITION DE WILLIAM PHILIPPON, DÛMENT APPUYÉE PAR MARIANNE CHARBONNEAU, IL EST RÉSOLU de rembourser 38 \$ à Daniel Leclerc cette mise à jour annuelle.

Ce montant est soustrait au budget de fonctionnement du conseil de quartier.

➤ Deuxième période de questions

- Une personne citoyenne demande à quel moment les sapins seront posés sur la rue Saint-Jean et Claire-Fontaine. M. François Blay Martel explique que les lumières seront d’abord posées à la mi-novembre et ensuite la Ville doit valider certains points au niveau de l’électricité avant de poursuivre le pavoisement.
- Une personne en ligne se présente et mentionne être jeune administrateur pour la Caisse de Québec et explique que la Caisse peut possiblement bonifier le montant pour le pavoisement. M. François Blay Martel explique être en contact avec Mme Diane Savard pour déposer une demande de subvention qui couvrira l’ensemble des activités de la SDC.
- Une personne citoyenne demande s’il y a un plan pour les parcs à chien dans le quartier. Mme Claudia Nguyen précise qu’il y a eu quelques résolutions déposées à ce sujet. M. Daniel Leclerc précise qu’au niveau du conseil de quartier, les résolutions sont souvent au niveau des plaintes concernant la nuisance associée aux chiens.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que le défi est de trouver un espace disponible pour un parc à chien. Elle ajoute que l’espace doit être assez grand pour ne pas nuire et qui appartient à la Ville. Elle mentionne qu’il faudrait peut-être avoir une entente avec certains partenaires comme la commission de la Capitale-Nationale ou autres. Elle termine qu’il n’y a actuellement aucun plan concret pour Saint-Jean-Baptiste à ce niveau-là.

La personne demande s’il est possible de faire des parcs avec des heures partagées pour permettre aux propriétaires de chiens de se rendre dans les parcs à certains moments. Mme Mélissa Coulombe-Leduc propose d’y réfléchir, mais se questionne si les heures seraient respectées.

- Mme Marianne Charbonneau demande si la Ville a l’intention de rendre les rues piétonnes de manière permanente. Elle explique que des barrières sont posées, mais se demande s’il y aura éventuellement un abaissement des trottoirs, etc.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc mentionne que la majorité des artères commerciales ont été réaménagées, mais qu’elle n’a pas d’échéancier pour le réaménagement de la rue Saint-Jean. Elle ajoute toutefois qu’à partir de l’an prochain, il y aura des travaux préparatoires pour le tramway sur René-Lévesque et donc qu’il serait étonnant que Saint-Jean soit en travaux en même temps.

Elle précise toutefois que oui, la Ville souhaite pérenniser le matériel pour sécuriser les rues.

- Mme Isabelle Goarin lève son chapeau à l’équipe qui fait des travaux au coin de Claire-Fontaine. Elle mentionne qu’ils sont très prudents et attentifs aux piétons.
- Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que la plantation d’arbres prévue à l’intersection sud-est Claire-Fontaine et Saint-Gabriel n’aura pas lieu puisqu’ils ont découvert du matériel sous-terrain qui empêchait la plantation des arbres.

23-10-09 Points divers

Aucun point divers n'est abordé.

23-10-10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé,

***SUR PROPOSITION D'ANTHONY CADORET, DÛMENT APPUYÉE PAR , IL EST
RÉSOLU que la séance soit levée à 21 h 18.***

Mme Alexandra-Maude Grenier
Présidente de séance

Mme Claudia Nguyen
Secrétaire du Conseil de quartier